



ECVET IN PROGRESS

Manuel de bonnes pratiques et
recommandations pour la mise en œuvre
de la mobilité et l'apprentissage
tout au long de la vie

La mobilité et l'apprentissage tout au long de la vie sont essentiels au développement personnel et professionnel. Il s'agit d'un enjeu pour tous.

La multitude des formations et des certifications, et surtout l'absence de liens entre elles, rendent complexe la reconnaissance et l'accumulation des acquis d'apprentissage tant au niveau national que transnational. De plus, les parcours d'apprentissage sont souvent régulés par des autorités compétentes de natures très différentes (nationales/régionales/locales - Formation/Enseignement - Public/privé, ...).

Mettant l'accent sur la mobilité et l'apprentissage tout au long de la vie, des partenaires belges, finlandais et estoniens ont développé le projet Léonardo Transfert de l'Innovation « ECVET In Progress » visant à tester et implémenter la recommandation européenne en la matière.

ECVET In Progress propose, à travers ce manuel, une série de bonnes pratiques et émet des recommandations visant à faciliter la mobilité des apprenants au sein de l'Europe et des systèmes nationaux d'Enseignement et de Formation Professionnels.

INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1 : LE SYSTÈME ECVET.....	7
ECVET ?	7
Dans quel but ?	7
ECVET et la mobilité transnationale organisée	8
ECVET et l'apprentissage tout au long de la vie	10
De quelle façon ECVET peut-il être utilisé pour l'apprentissage tout au long de la vie ?	11
CHAPITRE 2 : LE PROJET.....	13
Description générale	13
Les partenaires du projet	13
Démarche expérimentale	14
Les résultats	18
CHAPITRE 3 : RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ECVET	22
Des recommandations transversales à tous les pays/partenaires du projet	22
Quelques recommandations émises par les partenaires du projet par rapport à leur propre système national	24
ANNEXE 1	26
ANNEXE 2	28
ANNEXE 3	31

Ce manuel présente les résultats obtenus dans le cadre du projet Leonardo Transfert de l'Innovation « ECVET In Progress » mené de novembre 2011 à décembre 2013 par un consortium de partenaires institutionnels belges, finlandais et estonien. Il s'adresse à toute personne et organisation concernées de près ou de loin par le système européen de crédit d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET).

Issu de la Recommandation du Parlement Européen du 18 juin 2009 qui organise la reconnaissance des acquis en vue de promouvoir la mobilité et l'apprentissage tout au long de la vie, le système ECVET est présenté dans le premier chapitre. Y sont abordés les objectifs poursuivis, les principes et spécifications techniques proposées.

Le second chapitre, cœur de l'ouvrage, est consacré entièrement à la description du projet. Y sont détaillés à la fois les objectifs et raisons d'être qui le sous-tendent, la richesse et l'intérêt du partenariat qui le compose, les méthodologies, outils et plans expérimentaux utilisés pour finalement aboutir aux produits et résultats bruts du projet.

Ces résultats, triés, analysés et livrés sous forme de bonnes pratiques et de recommandations font l'objet du troisième chapitre. Ces conclusions s'adressent tant aux apprenants et formateurs, qui doivent en être les premiers bénéficiaires, qu'aux responsables institutionnels et politiques des trois pays partenaires. Dans une perspective plus large, nous espérons qu'elles soient transférées vers d'autres communautés de pratiques.

Afin de compléter l'information, un glossaire ainsi qu'une liste de documents de référence et de liens utiles en matière d'ECVET clôturent ce manuel.

L'équipe d'ECVET In Progress vous souhaite une agréable lecture !

CHAPITRE 1 : LE SYSTÈME ECVET

Il n'est pas du ressort de ce manuel de décrire ECVET sous toutes ses facettes et de manière exhaustive d'autant qu'un grand nombre de références¹, de la Recommandation du Parlement Européen aux guides d'utilisateurs proposés par ECVET Team et le CEDEFOP, remplissent au mieux cette fonction d'information.

Il convient toutefois d'en brosser un tableau général et synthétique afin, d'une part, d'en saisir l'intérêt et l'importance pour les bénéficiaires et les systèmes et, d'autre part, de mieux appréhender les tenants et les aboutissants du projet ECVET In Progress. Comprendre pour quoi celui-ci a vu le jour et comment il peut contribuer à améliorer le système de façon ponctuelle et structurelle.

ECVET ?

Selon la Recommandation du Parlement européen et du conseil : « Le Système européen d'apprentissage pour l'enseignement et la formation Professionnels » (ECVET²), est un cadre technique pour le transfert, la reconnaissance et la capitalisation des acquis d'apprentissage individuels en vue de l'obtention d'une certification.

Les outils et méthodes prévus dans ECVET comprennent :

- la description des certifications en termes d'unités d'acquis d'apprentissage (UAA) avec **points** associés,
- un **processus de transfert et de capitalisation** (évaluation, validation, reconnaissance) et,
- des documents complémentaires, tels que :
 - des **accords de partenariat**
 - des **contrats pédagogiques**
 - des **relevés individuels de résultats**
 - des **manuels** à l'intention des utilisateurs d'ECVET. »

En outre, le succès d'ECVET repose sur le développement de la confiance mutuelle entre les institutions compétentes.

Dans quel but ?

ECVET vise à faciliter la reconnaissance des acquis d'apprentissage conformément aux législations en vigueur dans chaque pays, en vue de l'obtention d'une certification. Son implémentation concourt à l'atteinte de trois objectifs principaux :

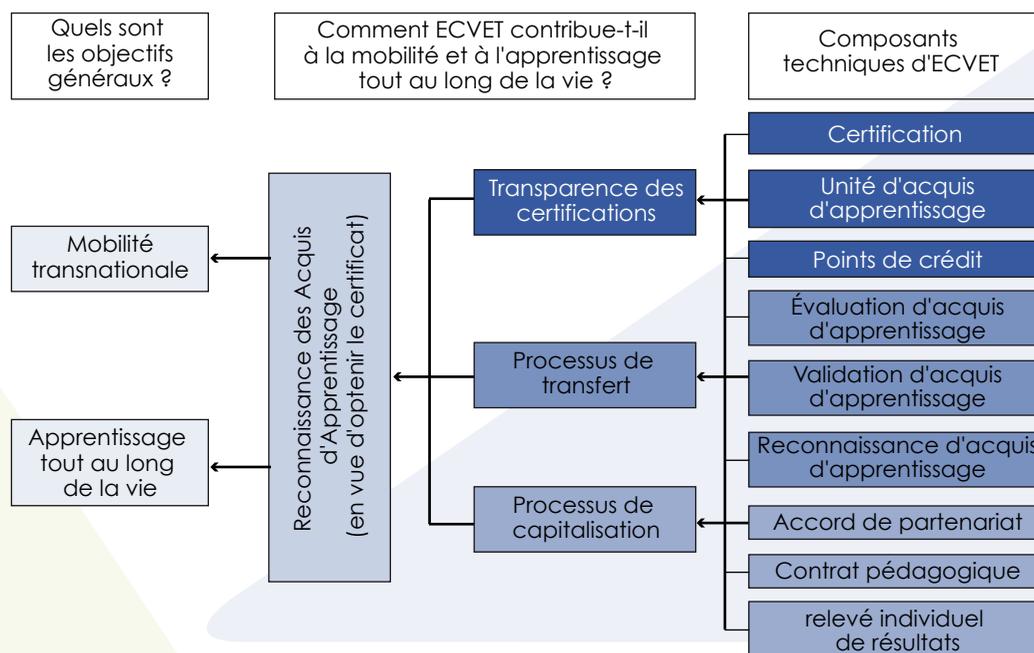
- Encourager la **mobilité** des citoyens européens
- Faciliter l'**apprentissage tout au long de la vie**
- Améliorer la **qualité** et, par-là, l'**attractivité** de l'enseignement et de la formation professionnels

1 Voir le chapitre IV pour les références, informations et liens utiles.

2 ECVET : European Credit System for Vocational and Educational Training

Il s'agit de permettre aux citoyens de continuer à se former et à se développer en intégrant ce qu'ils ont acquis antérieurement, de manière formelle, non formelle ou informelle, dans un autre établissement de formation, sur le marché du travail ou dans tout autre contexte, à l'étranger ou au sein d'un seul état membre.

Schéma 1 : Les objectifs et les composants techniques d'ECVET



Force est de constater que l'essentiel de la littérature consacrée aux ECVET mais aussi des projets de première et deuxième génération se focalisent principalement sur la mobilité transnationale.

Cependant, la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie intéresse au moins autant les acteurs du projet ECVET In Progress que la dimension transnationale organisée. Elle semble, en effet, susceptible de pouvoir répondre à des enjeux tout aussi, voire plus importants.

Raison pour laquelle elle occupe une place centrale et fait l'objet des expérimentations menées dans ce projet.

ECVET et la mobilité transnationale organisée

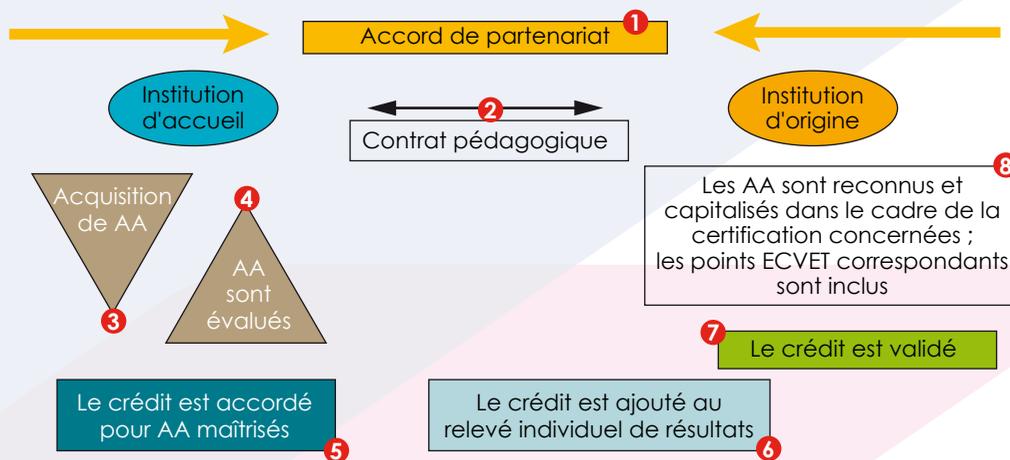
La mobilité transnationale organisée des apprenants constitue le principal objectif d'ECVET.

Comme le souligne le Communiqué de Bruges³ concernant la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels, « **le développement substantiel de la mobilité transnationale des apprenants et enseignants d'EPF**, ainsi que la **reconnaissance des connaissances, aptitudes et compétences acquises à l'étranger** constituent un défi crucial pour demain ».

3 http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc/vocational/bruges_en.pdf

En effet, la mobilité transnationale et la reconnaissance des acquis qui en découle sont perçues comme des éléments pouvant favoriser l'insertion socioprofessionnelle.

Techniquement, le processus ECVET de mobilité organisée se déroule comme suit⁴ :



Étape 1 : un accord de partenariat est signé entre deux institutions compétentes de pays différents. Celle qui envoie l'apprenant est appelée Institution d'origine. Celle qui le reçoit, institution d'accueil. Cet accord établit le cadre du transfert de crédit d'apprentissage.

Étape 2 : un contrat pédagogique tripartite est signé entre les deux institutions et l'apprenant. Il spécifie les acquis d'apprentissage qui doivent être obtenus durant la mobilité et comment/par qui ils seront évalués.

Étape 3 : l'apprenant est formé aux acquis d'apprentissage (AA) visés au sein de l'institution d'accueil.

Étape 4 : ses acquis sont évalués par l'institution d'accueil.

Étape 5 et 6 : l'institution d'accueil octroie du crédit aux acquis maîtrisés et l'enregistre dans un relevé individuel de résultats.

Étape 7 : l'apprenant retourne dans l'institution d'origine qui identifie et valide les acquis d'apprentissage qui ont été évalués. En d'autres termes, elle confirme que les acquis d'apprentissage de l'apprenant correspondent bien aux résultats spécifiques exigés pour une ou des unités d'acquis d'apprentissage.

Étape 8 : l'institution d'origine accorde du crédit aux acquis d'apprentissage évalués et les reconnaît en délivrant l'attestation officielle correspondante.

Il est prévu que des points ECVET soient alloués aux acquis d'apprentissage obtenus. Ceux-ci devraient permettre à l'apprenant d'ajouter ces points à ceux qu'il faudrait pour obtenir la certification visée. Les unités d'acquis d'apprentissage réalisées à l'étranger sont consignées dans le relevé individuel de résultats de l'apprenant.

Un certain nombre de points clés, présentés dans le schéma suivant, sont à prendre en compte avant, pendant et après la mobilité.

4 « Utiliser ECVET pour la mobilité géographique » téléchargé sur <http://www.ecvet-team.eu>

ECVET avant la mobilité	ECVET pendant la mobilité	ECVET après la mobilité
<ul style="list-style-type: none"> • Créer un partenariat • Signer un accord partenariat • Identifier les Unités d'acquis d'apprentissage pour la mobilité • Déterminer les modalités d'évaluation • Clarifier comment les acquis d'apprentissage vont être validés et reconnus • Signer un contrat pédagogique 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispenser les activités d'apprentissage préparant aux acquis d'apprentissage identifiés dans le contrat pédagogique • Évaluer les acquis des apprentissages réalisés par l'apprenant • Fournir des preuves au sujet du résultat de l'évaluation de l'apprenant (y compris un relevé de notes) 	<p>En ligne avec l'Accord de partenariat et le contrat pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valider les acquis d'apprentissage obtenus à l'étranger • Reconnaître les acquis d'apprentissage obtenus à l'étranger

En d'autres termes, grâce à ECVET, il sera plus facile d'intégrer pleinement la mobilité transnationale dans les parcours d'apprentissage, de la rendre plus visible et lisible tout en assurant la reconnaissance de ce qui est acquis dans un autre contexte.

Remarque : force est de constater que les process présentés ne sont actuellement développés que dans le cadre de la mobilité organisée. Une des plus-values du projet ECVET In Progress est d'en proposer une déclinaison dans le cadre des mobilités non organisées et donc de l'apprentissage tout au long de la vie.

ECVET et l'apprentissage tout au long de la vie⁵

Dans un contexte de crise économique, où certains secteurs sont sur le déclin et dans une dynamique de licenciement, tandis que d'autres rencontrent des difficultés à recruter du personnel suffisamment qualifié, le besoin de flexibilité de la main d'œuvre se fait de plus en plus ressentir.

On attend d'elle qu'elle possède un certain nombre d'aptitudes mais également qu'elle ait l'opportunité de continuer à apprendre et à développer continuellement de nouvelles compétences.

Compte tenu de la situation démographique en Europe, la nécessaire augmentation du taux d'employabilité et l'utilisation optimale du capital humain et social se font ressentir.

L'apprentissage tout au long de la vie est perçu non seulement comme un élément facilitateur de la mobilité entre différents emplois, entreprises ou secteurs professionnels mais également de la transition entre le non-emploi à l'emploi. Il est également considéré comme un moyen d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande du marché du travail. Enfin, il constitue un instrument de soutien à l'inclusion sociale dans un contexte où atteindre un certain niveau de qualification est devenu l'exigence minimale pour pouvoir prétendre à la majorité des emplois stables et décents.

⁵ En partie traduit de « ECVET to support Lifelong Learning » téléchargé sur <http://www.ecvet-team.eu>

ECVET contribue à cet objectif plus large d'apprentissage tout au long de la vie par l'amélioration du transfert, de la reconnaissance et de l'accumulation de ce qui a été acquis dans le passé. Il peut faciliter le développement de parcours d'apprentissage flexibles et individualisés permettant d'acquérir des connaissances, des aptitudes et des compétences et, en fin de compte, d'obtenir progressivement une qualification s'appuyant sur des acquis antérieurs. Il permet également, par ce biais, la reconnaissance d'acquis d'apprentissages non formels et informels.

Dans cette perspective d'apprentissage tout au long de la vie, ECVET constitue un outil complémentaire à d'autres :

- Les cadres nationaux de certification ;
- L'utilisation de dispositifs de validation et de reconnaissance des acquis non formels et informels ;
- L'utilisation du système de crédits de l'enseignement supérieur (ECTS) ;
- Les documents Europass. En effet, ces derniers participent tous aux objectifs communs de confiance réciproque entre les institutions, d'augmentation de la qualité des compétences portées, de transparence et de portabilité de ces compétences et des qualifications et, au final, de mobilité et d'apprentissage tout au long de la vie des apprenants.

Le renforcement de l'assurance qualité dans l'enseignement et la formation peuvent également contribuer à l'amélioration des parcours d'apprentissage individualisés. L'assurance qualité est un élément transversal qui concerne ECVET ainsi que tous les instruments mentionnés ci-dessus.

Les spécifications techniques d'ECVET facilitent la communication entre les parties prenantes concernées et l'échange d'informations sur ce que les apprenants ont réalisé en vue de la validation et la reconnaissance de leur acquis. Elles contribuent à l'élaboration d'un langage commun partagé par les acteurs de l'enseignement et de la formation professionnels. Cependant, ECVET nécessite également l'existence de la confiance entre les institutions compétentes au niveau national comme au niveau européen. Par conséquent, l'utilisation d'ECVET doit être étayée par des partenariats et des communautés de pratiques. Ceux-ci peuvent être nationaux si l'objectif est de soutenir l'apprentissage tout au long de la vie au sein d'un pays ou transnationaux si le but est de favoriser la mobilité et l'apprentissage continu entre les pays.

De quelle façon ECVET peut-il être utilisé pour l'apprentissage tout au long de la vie ?

Les trajectoires de vie sont variées et les individus ont des besoins différents en matière d'apprentissage, de reconnaissance et de qualification dépendant de leur situation et parcours.

L'idée sous-jacente au système de crédit est que lorsqu'une personne maîtrise les apprentissages visés, ceux-ci restent acquis pour une période déterminée. Demander à la personne de recommencer l'apprentissage qui conduit aux mêmes acquis serait une perte de temps et de ressources avec des impacts négatifs possibles sur la motivation. C'est pourquoi le crédit peut être transféré et accumulé pour atteindre une qualification complète.

Les situations où le transfert et l'accumulation d'acquis d'apprentissage peuvent être utiles sont variées. Par exemple :

- Un adulte peut vouloir améliorer sa qualification ou obtenir une qualification supplémentaire sans avoir la possibilité de suivre un programme de formation à temps plein en raison



de son travail ou d'autres engagements. Grâce à ECVET, il peut obtenir la certification complète, unité après unité, à son propre rythme.

- Une personne déjà qualifiée peut souhaiter ou avoir besoin d'atteindre une autre qualification qui partage certains acquis d'apprentissage avec celle déjà obtenue. Ces acquis d'apprentissage pourraient être validés et reconnus et ainsi permettre à la personne de raccourcir son nouveau programme de formation.

- Un jeune qui a abandonné un cursus de formation et qui souhaite y revenir après un ou deux ans pourrait utiliser ECVET pour ne pas avoir à recommencer son apprentissage depuis le début.
- Une personne qui a exercé une profession sans avoir la qualification connexe pourrait vouloir obtenir cette qualification pour progresser dans sa carrière. Les compétences déjà acquises de manière non formelle pourraient être reconnues et complétées par un apprentissage formel pour obtenir la qualification complète.

Au total, cinq situations peuvent être distinguées dans la façon dont ECVET peut être utilisé dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie et une sixième concernant la mobilité organisée transnationale :

- 1. Accumulation progressive d'apprentissages** : accumuler du crédit progressivement dans le temps avec de possibles interruptions dans le parcours d'apprentissage, mais préparant à une seule qualification (pas de changement de parcours) ;
- 2. Changement de parcours et de qualification** : Transférer et accumuler du crédit au sein d'un même système de qualification et au même niveau, d'une qualification et d'un parcours à un autre (par exemple, d'une qualification dans le secteur économique à une qualification dans un secteur économique connexe)
- 3. Changement de parcours et de qualification d'un système vers un autre système** : Transférer et accumuler du crédit de même niveau d'un système éducationnel ou de qualification à un autre (Par exemple, d'une qualification EFP étroite obtenue via une formation des services publics de l'emploi vers une qualification professionnelle initiale plus large qui donne plus d'opportunités à la personne) ;
- 4. Officialisation des résultats d'apprentissage obtenus dans un contexte non formel et/ou informel** : Valider et reconnaître des acquis d'apprentissage développés dans des apprentissages non formels ou informels vers une qualification issue d'un système d'apprentissage formel (Par exemple, fils d'un boucher ayant travaillé avec son père qui fait valider ses compétences acquises sur le tas et poursuit ensuite son parcours de formation) ;
- 5. Progression ou mise à niveau d'une qualification (d'un niveau à un autre)** : Transférer et accumuler du crédit d'une qualification située à un niveau vers une qualification située à un autre niveau (Par exemple, d'un diplôme d'enseignement EFP secondaire à une qualification du même domaine dans l'Enseignement supérieur)
- 6. Reconnaissance et validation d'acquis d'apprentissage acquis lors d'une mobilité transnationale organisée**

Les États membres peuvent décider d'utiliser ECVET pour l'ensemble de ces situations ou toutes ou parties des situations décrites ci-dessus. Cela dépendra des contextes institutionnels propres à chaque pays.

CHAPITRE 2 : LE PROJET

Description générale

Comme nous l'avons vu, L'adoption du système ECVET, que ce soit dans sa dimension transnationale organisée ou dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, constitue un enjeu de premier plan pour l'Europe, les États membres, les opérateurs d'EFP et, au final, pour le citoyen.

La Recommandation européenne nous en a fourni les lignes directrices. Les organes de coordination européens et les projets de première génération nous ont ouvert le chemin vers une mise en œuvre généralisée du système. La première, volontairement générale, et les seconds, nécessairement contextualisés, laissent toutefois en suspend certaines questions dont la transférabilité, l'appropriation et la généralisation.

En effet, si la majorité des acteurs concernés s'accorde sur les principes, nombre d'entre eux restent en demande d'accompagnement dans la nécessaire évolution des réglementations, pratiques et outils de formation que nécessite son implémentation.

Mené de novembre 2011 à décembre 2013 par un consortium inédit dans sa composition (Formation professionnelle publique, privée, Enseignement, Validation des compétences, instances décisionnelles), le projet Leonardo Transfert de l'Innovation **ECVET IN PROGRESS**, propose des pistes de réflexion et des recommandations sur les aspects de **mise en œuvre de la reconnaissance des acquis d'apprentissage** à destination des acteurs concernés par la mobilité et l'apprentissage tout au long de la vie.

Ces suggestions sont les fruits d'une **analyse de projets ECVET de première génération et d'expérimentations de mobilités virtuelles** entre des partenaires belges, estoniens et Finlandais. L'hypothèse de base est la suivante : « Entre les acteurs du projet, la mobilité transnationale des apprenants et les parcours d'apprentissage tout au long de la vie sont théoriquement possibles moyennant, le cas échéant, un certain nombre d'aménagements ». Ceux-ci, espérons-le, pouvant être transférés et généralisés à d'autres contextes que ceux du partenariat et des acteurs concernés par le projet. En effet, en plus de ses objectifs principaux que constituent la mise au jour de bonnes pratiques et l'émission de recommandations, ECVET In Progress a pour ambition de permettre la dissémination et la valorisation des résultats du projet auprès d'un maximum d'acteurs concernés par la reconnaissance des acquis formels, non formels et informels ainsi que d'accompagner les expérimentations nationales en cours (SFMQ, CPU, FINECVET, ...)

Enfin, les parcours d'apprentissage testés ont été imaginés dans le domaine de la construction car, outre le fait que le secteur soit en pleine évolution, il concerne tous les partenaires, touche un large public, est caractérisé par des processus semblables de travail en dépit des spécificités nationales et offre un potentiel de mobilité remarquable au sein et entre les pays partenaires.

Les partenaires du projet

En Belgique francophone :

L'entité « formation » du **Forem**, organisme public de l'emploi et de la formation professionnelle en Région wallonne. Son objet principal est la formation professionnelle qualifiante

des demandeurs d'emploi et, dans une moindre mesure, des travailleurs. Il coordonne le projet.

Les **AID**, pour Actions Intégrées de Développement, est une ASBL du secteur associatif non-marchand privé dont l'objet est l'orientation professionnelle, la formation de base et la formation professionnelle pour des personnes peu qualifiées de 18 ans et plus.

Le **Consortium de validation des Compétences (CVDC)** est un organisme public belge francophone qui a pour objectif de faire reconnaître au nom des trois gouvernements francophones, les compétences professionnelles des citoyens de plus de 18 ans quelle que soit la manière dont il les a acquises (formelle, non-formelle ou informelle). Le Consortium regroupe 5 institutions publiques francophones de formation et d'enseignement professionnels (Le Forem, l'IFAPME, Bruxelles Formation, le SFPME, l'Enseignement de Promotion Sociale).

L'**IFAPME**, Institut public wallon pour la formation en alternance ciblant les petites et moyennes entreprises. Son objet principal est la formation professionnelle pour adultes et jeunes en obligation scolaire, dès l'âge de 15 ans.

Le **Service Francophone des Métiers et Qualifications (SFMQ)** est un organisme d'autorité publique regroupant les partenaires sociaux, les services publics de l'emploi, les représentants de l'enseignement et de la formation professionnelle et les représentants des gouvernements concernés. Ce partenaire a pour mission d'élaborer des profils métier et formations communs pour la Belgique francophone.

Bruxelles Formation est l'Institut public bruxellois de formation professionnelle. Son objet principal est la formation professionnelle pour adultes, chercheurs d'emploi et travailleurs.

En Estonie :

Järvamaa Kutsehariduskeskus (JKHK) est un centre de formation professionnelle du Comté de Järva. Il s'agit d'une institution publique estonienne fondée et dirigée par le Ministère de l'éducation et de la recherche. Son objet est la formation technique et professionnelle pour jeunes, adultes et demandeurs d'emploi.

En Finlande :

Yrkesakademin i Osterboten (YA !) est un opérateur d'enseignement professionnel secondaire pour jeunes et de formation professionnelle pour adultes.

Démarche expérimentale

Comme mentionné précédemment, l'**hypothèse de départ** de notre démarche a été la suivante :

« Entre les acteurs du projet, la mobilité transnationale des apprenants et les parcours d'apprentissage tout au long de la vie sont théoriquement possibles moyennant, le cas échéant, un certain nombre d'aménagements ».

Le **double objectif** du projet étant :

- d'effectuer un relevé des **bonnes pratiques existantes** au sein du Consortium et par ailleurs,
- de formuler des **recommandations** aux différents acteurs de la mobilité et de l'apprentissage tout au long de la vie en vue de rendre possible leur mise en œuvre.

Afin de vérifier notre hypothèse et d'atteindre nos objectifs, nous avons procédé en deux temps.

Le **premier** a consisté à s'appropriier et à **analyser** la Recommandation ainsi que les résultats de **projets ECVET de première génération** de façon à pouvoir :

- assurer la mise à niveau de tous les partenaires en matière de connaissance du système ECVET ;
- en extraire les éléments qui nous ont semblé constituer des éléments de bonnes pratiques ;
- en relever, à contrario, les manques et les points suscitant des interrogations ;
- orienter la suite du projet en façonnant la méthodologie d'expérimentation des parcours virtuels d'apprentissage.

Les projets de première génération analysés sont les suivants⁶ :

- DECVET
- FINECVET
- OPIR
- VALOGREG
- HETA-ECVET Project : Omnia (Finlande) et Tallinn Construction School (Estonie)
- Social and Healthcare – Beauty Therapy Project : Omnia (Finlande)
- PEP (Partnership for Experimenting ECVET in a Practical Context)

Dans un second temps, sur base notamment des constats effectués lors la première phase, principalement ceux mettant en avant la quasi absence de projets portant sur l'implémentation d'ECVET et, à fortiori, sur la dimension « Apprentissage tout au long de la vie » d'ECVET, une **expérimentation de parcours virtuels d'apprentissage** a été menée.

Pour ce faire, 5 scénarii (3 transnationaux et 2 ne concernant que les partenaires belges) de parcours virtuels d'apprentissage ont été imaginés. Ils couvrent la **mobilité internationale** ainsi que les cinq situations possibles, relevées par ECVET Team, d'**apprentissage tout au long de la vie**, à savoir :

- l'accumulation progressive d'apprentissages
- le changement de parcours et de qualification au sein d'un même système de qualification et au même niveau
- le changement de parcours et de qualification d'un système vers un autre système
- l'officialisation des résultats d'apprentissage obtenus dans un contexte non formel et/ou informel
- la progression ou mise à niveau d'une qualification (d'un niveau à un autre).

Chacun de ces scénarii, volontairement exagéré pour tester un maximum de situations possibles met en scène un personnage qui, pour des raisons personnelles ou liées à des événements de vie particuliers, voyage à travers ces différentes situations, d'un pays, d'un centre de formation, d'un système d'éducation, d'un niveau de formation, ... à un autre.

L'idée principale derrière ces scénarii est de tester dans quelle mesure le passage d'une situation à une autre, et donc la mobilité et l'apprentissage tout au long de la vie, est théoriquement possible. L'idée est également d'identifier ce qui fait, à l'heure actuelle, obstacle à ces mobilités et d'imaginer des solutions permettant leur mise en pratique.

⁶ Pour une description détaillée des projets de référence, voir le site www.ecvet-in-progress.eu

Un exemple de scénario transnational :

Monsieur X est Finlandais.

Étape 1. Monsieur X – JKHK : De 20 à 25 ans, Monsieur X a travaillé dans le bâtiment avec son père de façon non déclarée. Il a exclusivement posé des briques de parement (maçonnerie « briques »). Il n'a pas pu être engagé officiellement car il n'a pas de qualification. Il rencontre une estonienne et en tombe amoureux. Il part en Estonie et s'adresse à JKHK pour faire valider les compétences qu'il a acquises en maçonnerie (brique).

Étape 2. JKHK (non formel) – JKHK (formel) : Pour obtenir l'entièreté de la qualification de maçon, il poursuit sa formation. Ce qu'il fait chez JKHK.

Étape 3. JKHK – Le Forem : Dans le cadre de sa formation chez JKHK, il se voit proposer d'acquérir l'unité relative à l'isolation en Belgique. Il se rend donc au Forem (opérateur partenaire), pour acquérir les compétences en isolation et retourne, cette unité achevée, en Estonie. JKHK reconnaît les compétences acquises au Forem et lui délivre sa certification complète de maçon.

Étape 4. JKHK – IFAPME : Il travaille pendant un an comme maçon chez un entrepreneur estonien mais le marché estonien de la construction est touché par la crise. Son employeur est contraint de se séparer de lui. Il décide donc d'émigrer en Belgique où il est déjà venu dans le cadre de sa formation « Isolation » et travaille quelques années après lesquelles il voudrait devenir son propre patron.. Il s'adresse à l'IFAPME pour suivre le module « Chef d'entreprise » où il décroche le diplôme.

Étape 5. IFAPME – YA ! : Il se met à son compte en Belgique mais malheureusement fait faillite. Quelque peu découragé, il décide de retourner dans son pays natal où il se dit qu'avec les compétences qu'il a, il pourrait très bien lancer une affaire dans la construction. Il retourne en Finlande et se met en contact avec YA en espérant pouvoir commencer une nouvelle formation pour avoir une nouvelle position. Il a retrouvé l'espoir et aimerait à nouveau lancer une affaire. Comme la construction en bois est en plein essor en Finlande, il s'adresse à « YA ! » pour entamer un parcours de formation dans la « construction bois ». Il aimerait ne pas devoir tout recommencer à zéro parce qu'il doit certainement y avoir des compétences communes avec celles qu'il a déjà acquises. Il suit la formation avec succès et reçoit donc une qualification.

Il s'installe comme indépendant en maçonnerie traditionnelle et construction en bois. Son entreprise est florissante.

Un exemple de scénario national belge :

Étape 1. AID – Forem : Monsieur Yang hésite : il aime jardiner depuis toujours mais toute sa famille est dans le secteur du bâtiment et le pousse à suivre cette voie. Il débute alors une préformation maçonnerie aux AID (la formation touche également au qualifiant). Il souhaite obtenir la certification « Maçon » et donc va suivre la formation maçon au FOREM et se demande s'il va être dispensé de ce qu'il a déjà acquis comme éléments qualifiants aux AID.

Étape 2. Forem – BF : Il continue sa formation au Forem où il obtient une certification partielle sur les unités « briques » et « blocs » mais pas « mixte, isolation et pose de membranes d'étanchéité » car il déménage à Bruxelles. Il complète sa formation à Bruxelles Formation, dans le but d'obtenir la certification complète de « Maçon ».

Étape 3. Employeur – BF : Il décroche ensuite un emploi qualifié. Pendant les congés du bâtiment, son employeur lui offre la possibilité de suivre le module « pavage » à Bruxelles Formation (formation ouvrier), ce qu'il fait.

Étape 4. Sans emploi – CVDC : Deux ans plus tard la société où il travaille tombe en faillite. Dans un but de réorientation vers son hobby (le jardinage) il se fait valider l'UC1 « jardinier » (entretien d'un espace vert).

Étape 5. CVDC – AID : Il entame alors une formation « ouvrier semi qualifié parc et jardin » aux AID dans le but d'obtenir une qualification de type CQ 4 et pouvoir travailler dans ce secteur de manière polyvalente. Il espère pouvoir être dispensé de certains apprentissage/évaluations grâce aux compétences acquis antérieurement.

Comment avons-nous procédé ?

- Pour chaque étape du scénario, les institutions concernées par la mobilité envisagée ont été mises en relation. L'une constituant l'**institution d'accueil**, à laquelle l'individu s'adresse pour poursuivre son parcours d'apprentissage, et l'autre, l'**institution d'origine**, si elle existe. Cette dernière, soit envoie la personne dans le cadre d'une mobilité organisée, soit constitue la dernière fréquentée par celle-ci⁷.
- L'institution d'accueil s'est à chaque fois positionnée quant aux conditions d'accueil de la personne par rapport aux documents apportés par elle et/ou envoyés par l'institution d'origine.
- En se basant sur les éléments manquants ou faisant obstacle à la mobilité, les deux institutions ont ensemble réalisé les aménagements respectifs nécessaires à la prise en compte des acquis, en tenant compte des spécifications du système ECVET.
- Les observations et actions réalisées ont été consignées, étape par étape, dans une grille d'observation et d'analyse⁸ élaborée dans le cadre du projet. Les rubriques qui la composent sont les suivantes :
 - Le type de mobilité
 - Le type d'acquis (formels, non formels, informels) concernés par l'étape
 - Les challenges de l'étape
 - Les éléments de discussion, de négociation et d'argumentation apparus au cours de l'étape en matière
 - d'évaluation
 - de validation
 - de reconnaissance des acquis
 - Les documents existants utilisés



⁷ Un exemple de résultats bruts liés à cette étape est présenté en annexe « scénario national belge : Monsieur YANG »

⁸ Produit 4 du projet : Rapport des expérimentations de mobilité à travers des parcours d'apprentissage disponible sur www.ecvet-in-progress.eu

- Les documents créés
- Les propositions de solutions pour rendre possible la mobilité liée à l'étape
- Le type et l'intitulé du(des) documents délivrés à l'apprenant à l'issue de la mobilité (titre, certificat, diplôme, ...)

L'analyse et la discussion des résultats obtenus entre les partenaires du projet a permis d'en extraire les éléments de bonnes pratiques et recommandations faisant l'objet du chapitre suivant.

Les résultats

Analyse de projets ECVET de première génération

Ce qui ressort le plus de cette analyse est l'**importance du contexte** dans lequel ces projets ont été réalisés c'est à dire les cadres politique, économique et social dans lequel l'expérimentation a pris place et qui, notamment au travers des différents sponsors et parties prenantes du projet, ont façonné tant ses contours et ses objectifs que certains choix de mise en œuvre.

Ainsi le projet méthodologique OPIR a été réalisé dans un contexte où la demande politique et les besoins en mobilité étaient plus limités. En Belgique francophone – partenaire de ce projet à plusieurs niveaux- la demande et, partant, la pression en terme de déploiement ECVET, sont devenus de plus en plus prégnants au fil des années. C'est pourquoi les résultats de ces travaux ont été largement réinjectés dans des initiatives publiques (CPU, Validation des compétences, SFMQ et la certification des opérateurs publics de formation professionnelle). C'est dans ce contexte et sur cette expérimentation que les partenaires francophones visent à développer en priorité une méthodologie commune qui facilite les itinéraires LLL et la perméabilité entre leurs sous-systèmes tout en intégrant une dimension de mobilité transnationale. C'est pourquoi, certains scénarios d'expérimentation ont porté spécifiquement sur la mobilité entre les partenaires belges francophones.

Pour la Finlande, le projet pilote FINECVET définit un cadre national dont l'objectif principal est de permettre la mobilité transnationale tout en facilitant la perméabilité entre ses sous-systèmes. La mise en avant de cette priorité au sein d'un déploiement national pionnier dénote non seulement d'une impulsion politique qui soutient le projet mais aussi de la réalité économique et sociale qui conditionne le marché du travail dans ce pays. L'accent est ainsi mis sur des mobilités ECVET destinées à faciliter la formation de Finlandais en dehors de leurs frontières. C'est aussi organiser et simplifier au mieux l'intégration d'une main d'œuvre qualifiée venue des pays voisins, renforçant son attractivité, par-delà le niveau de vie. Cette orientation explique l'importance accordée aux processus de mobilité et aux documents qui leurs sont liés (Accord de Partenariat, contrat pédagogique, etc.)⁹ ainsi que le développement de projets entre la Finlande et (notamment) l'Estonie¹⁰.

L'ensemble des projets recensés concernent les apprentissages formels. Si certains font référence à la reconnaissance des acquis non-formels et/ou informels (comme l'interface 3

⁹ Pour plus de détails, on se reportera au guide publié en 2012 par le Finish Board of Education : FINECVET. From Piloting to Implementation ! Starting Points for implementing ECVET.

¹⁰ Cf. HETA Project. Pour plus de détails, voir www.heta-ecvet.fi

¹¹ Using ECVET to support Lifelong Learning (2012). Ce document constituera une des bases de l'analyse des Learning Pathways.

de DECVET ou le projet HETA), cet aspect reste peu marqué. Or, comme le souligne une publication récente¹¹, il s'agit là d'une des six applications d'ECVET dans une **perspective d'apprentissage tout au long de la vie**.

Précisément, les contextes délimités plus haut ont montré la nécessité de prendre en compte à la fois les mobilités transnationales organisées réalisées entre différentes institutions **et** les itinéraires d'apprentissages tout au long de la vie. Ces derniers impliquent des passerelles entre sous-systèmes nationaux ou régionaux, mais pas uniquement puisqu'il s'agit aussi de prendre en compte l'établissement de travailleurs à l'étranger. De tels cas de figure ont donc aussi été intégrés aux expérimentations d'ECVET in Progress.

Pour ce qui est des **mobilités organisées**, on constate que la plupart des documents utilisés dans les projets analysés ont été produits dans le cadre de partenariats spécifiques. À l'exception de la Finlande, où ils existent et sont utilisés, il n'est ainsi jamais fait référence à des modèles nationaux ou régionaux d'Accord de partenariat ou de Contrat pédagogique¹². Si l'analyse des documents disponibles est indispensable, celle-ci devra se faire aussi à l'aune des productions qui sont actuellement réalisées par certaines Agences Nationales¹³.

En termes de **description des acquis d'apprentissages**, la norme est logiquement le système utilisé dans le cadre de l'EQF. Ce dernier est mis en forme de manière différente selon les pays. Bien que certains projets analysés aient fait le choix de construire leur propre nomenclature, il est préférable dans le cadre d'ECVET in Progress de privilégier les standards européens.

Cette brève analyse permet de souligner quelques uns des aspects qui ont été mis en œuvre lors des expérimentations :

- Elle invite à travailler sur la manière dont certaines méthodologies privilégiées peuvent communiquer. Les développements donnés à **OPIR** en Belgique francophone, les mécanismes mis en œuvre au sein de **FINECVET** (qui impactent la Finlande et, indirectement, l'Estonie) suggèrent de mettre en évidence, dans le cadre des expérimentations, des principes méthodologiques communs. Dans la mesure où la mise en œuvre du système ECVET en Belgique francophone n'est pas encore finalisé, les améliorations qui seraient identifiées par ce biais pourraient être intégrées sous forme de recommandations.
- Les méthodologies les plus prégnantes sont complémentaires. Dans la mesure où FINECVET et OPIR (tel que repris en Belgique francophone) définissent des priorités différentes (mobilités transnationales pour le premier, perméabilité et LLL pour le second), l'apport méthodologique de chacun d'eux (sans exclusivité : Partenariat, Accord de partenariat, Contrat pédagogique et démarche qualité pour la Finlande, design des unités pour la Belgique francophone) devrait être appréhendé sous l'angle de la complémentarité.
- Étant donné que les projets de première génération analysés se focalisent sur la mobilité transnationale organisée, la plus-value d'ECVET In Progress est d'accorder une place privilégiée à tous les autres types de mobilité, et en conséquence, à l'apprentissage tout au long de la vie.

En complément à ce qui est décrit dans le présent document, les résultats détaillés sont consignés dans le document « Analyse des méthodologies et projets ECVET de référence¹⁴ »

12 Projet OMNIA - Healthcare. Ces documents étaient encore en cours de construction au moment de l'enquête.

13 Voir exemples en annexe. Ces documents, par exemple, ne sont pas créés dans le cadre des projets DECVET, PEP.

14 Produit 2 du projet. Voir www.ecvet-in-progress.eu.

Expérimentation de parcours virtuels d'apprentissage

Grâce aux scénarios, les résultats bruts récoltés à travers les grilles de rapport des expérimentations ont été classés par type de situations rencontrées. Sont présentés ici, de manière synthétique, les problématiques rencontrées pour mener à bien ces mobilités. Chacun des éléments relevés ne concerne pas systématiquement toutes les institutions et/ou contextes repris dans les différents scénarios. Ils ont été rassemblés afin de pouvoir en retirer des pistes de solution et des recommandations générales.

a. Accumulation progressive d'apprentissages (sans changement de parcours) :

Problématiques rencontrées :

- Absence de descriptifs des acquis d'apprentissage antérieurs
- Disparité dans la manière de décrire et formuler les acquis d'apprentissage
- Manque de lisibilité des modalités d'évaluation
- Absence d'attestation de réussite des acquis antérieurs
- Réglementation en vigueur ne permettant pas la valorisation des acquis antérieurs
- Absence de cadre organisant ce type de mobilité
- Manque d'effets de droit et de reconnaissance légale de certains titres et/ou certifications

b. Changement de parcours et de qualification :

Problématiques rencontrées :

- Absence de descriptif des acquis d'apprentissage antérieurs
- La dispense d'une partie de formation peut perturber le système pédagogique et organisationnel mis en place au sein de l'institution d'accueil
- La dispense d'une partie de la formation peut entraîner des difficultés financières en fonction des modes de subsidiation (heures/Stagiaire)
- Statut administratif de l'apprenant en situation de dispense d'une partie de formation (cf demandeurs d'emploi et réglementation nationale)
- Surcharge administrative pour l'institution d'accueil
- Absence de cadre organisant ce type de mobilité
- Manque d'effets de droit et de reconnaissance légale de certains titres et/ou certifications

c. Changement de parcours et de qualification d'un système vers un autre système :

Problématiques rencontrées :

- Absence de descriptif des acquis d'apprentissage antérieurs
- De par la nature de ce type de mobilité, les acquis d'apprentissage antérieurs d'un type de qualification et de système ne sont pas toujours suffisants pour le passage dans une autre qualification ou un autre système
- Les réglementations en vigueur et/ou leur manque d'harmonisation ne permettent pas de mobilité systématique entre les systèmes
- La durée, la nature et les modalités d'organisation de la formation varient d'un système à un autre, bloquant toute mobilité d'un système à un autre
- Absence de liens entre ECVET et ECTS
- Absence de cadre organisant ce type de mobilité

- Manque d'effets de droit et de reconnaissance légale de certains titres et/ou certifications

d. Officialisation des résultats d'apprentissage obtenus dans un contexte non formel et/ou informel :

Problématiques rencontrées :

- Absence de descriptif des acquis d'apprentissage antérieurs
- Langue de l'institution d'accueil non maîtrisée par l'apprenant/candidat
- Liste d'attente pour passer une épreuve de validation des compétences
- Coût de la validation
- Pas d'assurance d'effets de droit sur le salaire par manque d'effets de droit et de reconnaissance légale de certains titres et/ou certifications
- Absence de cadre organisant ce type de mobilité
- Manque d'effets de droit et de reconnaissance légale de certains titres et/ou certifications

e. Progression ou mise à niveau d'une qualification (d'un niveau à un autre) :

Problématiques rencontrées :

- Absence de descriptif des acquis d'apprentissage antérieurs
- Langue de l'institution d'accueil non maîtrisée par l'apprenant
- Les réglementations en vigueur ou le manque de réglementation ne permettent pas la progression ou la mise à niveau d'une qualification
- Réglementations en vigueur non harmonisées freinent la mobilité
- Absence de lien entre ECVET et ECTS
- Absence de cadre organisant ce type de mobilité
- Manque d'effets de droit et de reconnaissance légale de certains titres et/ou certifications

f. Mobilité transnationale organisée :

Problématiques rencontrées :

- Absence de descriptif des acquis d'apprentissage antérieurs
- Disparité dans la manière de décrire et formuler les acquis d'apprentissage
- Manque de lisibilité des modalités d'évaluation
- Langue de l'institution d'accueil non maîtrisée par l'apprenant
- Focus parfois encore trop mis sur le processus (durée, ...) plutôt que le résultat (AA, ...) mettant à mal la confiance entre les partenaires
- Certains métiers recouvrent des réalités totalement différentes d'un pays à l'autre
- Absence de documents standardisés et harmonisés permettant la mobilité entre les institutions impliquées dans le projet
- Surcharge de travail pour les formateurs et le personnel administratif
- Manque d'effets de droit et de reconnaissance légale de certains titres et/ou certifications.

CHAPITRE 3 : RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ECVET

En guise de conclusion, sur base des constats réalisés dans le cadre des expérimentations de parcours virtuels d'apprentissage ainsi que sur l'analyse de projets de première génération, ECVET In Progress relève une série de bonnes pratiques et émet des recommandations qui ont pour objectif de faciliter la mobilité et l'apprentissage tout au long de la vie aux niveaux européen, national et entre les différents systèmes d'Enseignement et de Formation Professionnels, sans oublier les systèmes de validation des compétences non formelles et informelles.

Ces suggestions, formulées à destination des différents acteurs concernés par la mise en œuvre d'ECVET, à différents niveaux d'implication, peuvent être partagées en vue d'une appropriation par des tiers ainsi qu'une généralisation dans les politiques d'implémentation du système ECVET. Les adopter en tout ou en partie nous semblerait constituer une avancée significative dans l'appropriation et la mise en œuvre d'ECVET.

Il est à noter que certaines des recommandations émises ne sont pas directement liées à des spécifications ECVET mais constituent un préalable à sa mise en œuvre, raison pour laquelle le projet les mentionne. (ex. financement, langues, ...)

Des recommandations transversales à tous les partenaires du projet

- Confirmer, au niveau politique national ou régional, la volonté de faire de la mobilité et de l'apprentissage tout au long de la vie, et donc d'ECVET, une stratégie prioritaire en vue de répondre aux besoins de qualité, de flexibilité et d'adéquation entre l'offre et la demande que requièrent les systèmes économiques actuels ; et donc de mettre en place une politique de perméabilité entre les systèmes, sous-systèmes et niveaux d'Enseignement et de Formation Professionnels ;
- Identifier et mobiliser tous les acteurs de l'Enseignement et la Formation Professionnels impliqués à tous les niveaux de mobilité et d'apprentissage tout au long de la vie et identifier leurs responsabilités respectives ;
- Rédiger, au niveau national ou régional, un accord de coopération général entre tous ces acteurs, y compris les employeurs et les partenaires sociaux, régissant les modalités de sa mise en œuvre ;
- Assurer une coordination conjointe, visant des objectifs communs, des dispositifs et systèmes visant la mise en œuvre de l'apprentissage tout au long de la vie (ECVET, Europass, Cadre des Certifications, ECTS, ...)
- Créer et utiliser au niveau européen un outil permettant une gestion centralisée et standardisée des compétences portées par le citoyen (de type ESCO¹⁵) tout en encourageant les complémentarités entre les différents opérateurs d'EFPP ;

¹⁵ Classification européenne des aptitudes/compétences, certifications et professions

- Développer et/ou promouvoir la reconnaissance des acquis non formels et informels à travers des dispositifs de validation des compétences officiels et coordonnés avec l'ensemble des acteurs de l'EFP, aux niveaux national et transnational ;

- Créer, dans chacun des pays partenaires, une agence de coordination de toutes les actions de mobilité et d'apprentissage tout au long de la vie que ce soit dans une perspective transnationale ou nationale. Ce point de coordination pourrait avoir, entre-autres, pour missions :

- d'informer tous les acteurs concernés (formateurs, enseignants, apprenants, autorités compétentes, institutions, ...) sur les responsabilités de chacun, les méthodologies ECVET, la documentation et les modèles disponibles, les conditions à suivre pour adhérer au système, ...

- d'accompagner et soutenir concrètement chaque institution et particulier désirant s'inscrire dans une dynamique de mobilité et d'apprentissage tout au long de la vie

- de former, à la demande des institutions, les formateurs et le personnel administratif à l'utilisation d'ECVET

- de créer et mettre à disposition des institutions et particuliers désirant s'inscrire dans une démarche de mobilité et d'apprentissage tout au long de la vie, des modèles et des méthodologies de référence standardisés et contextualisés existants (Accord de partenariat, contrat pédagogique, relevé individuel de résultats, ...) et nouveaux (Grille de comparaison des AA créée dans le cadre du projet), principalement en matière d'apprentissage tout au long de la vie.

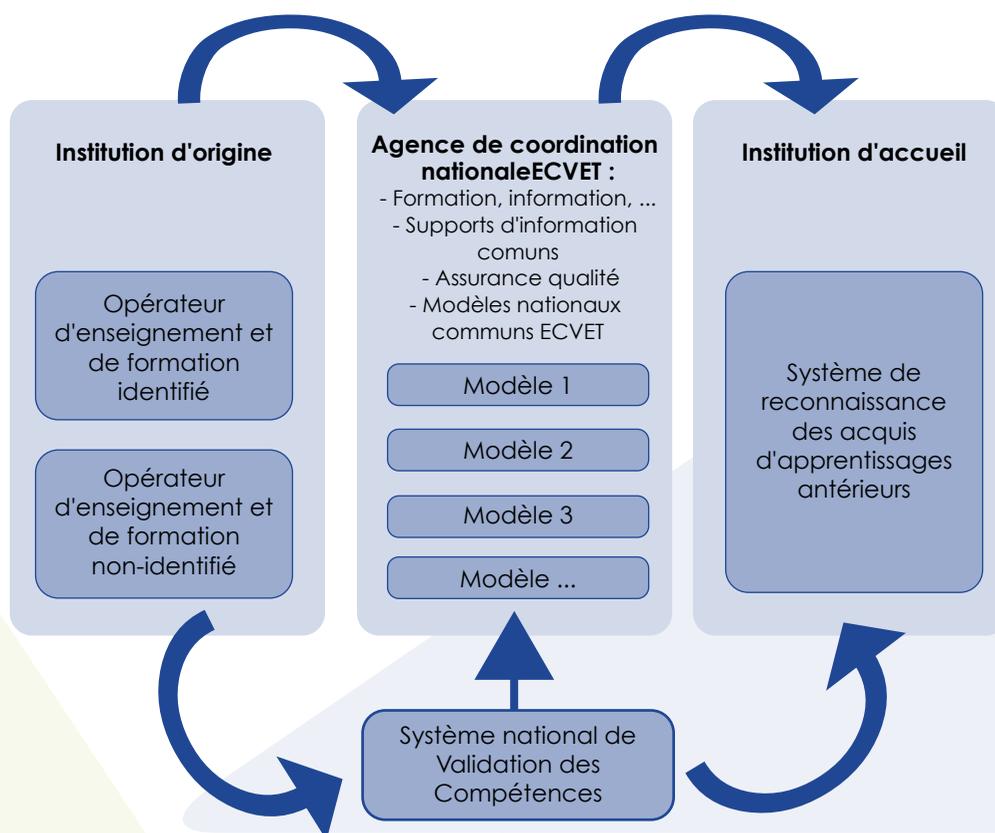
- de prendre en charge le volet « Qualité » en matière de mobilité et d'apprentissage tout au long de la vie en lien avec la Recommandation EQAVET ;

- de créer et gérer un système de portfolio électronique standardisé (de type CIC¹⁶, Europass, ...) permettant à la personne de capitaliser des acquis tout au long de son parcours de vie sous un format unique et aux institutions d'identifier au mieux les compétences à développer chez elles;

Cette agence, ou point de coordination, travaillerait en étroite collaboration avec les dispositifs et systèmes européens (Cadre Européen des certifications, Europass, ...) et nationaux (Cadre National des Certifications, ...) existants.

Le projet ECVET In Progress propose le schéma ci-dessous. Il illustre la création d'un point de coordination national gérant la mobilité et l'apprentissage tout au long de la vie, qu'ils soient organisés ou pas.





Quelques recommandations émises par les partenaires du projet par rapport à leur propre système national

En Finlande

- La politique d'implémentation d'ECVET devrait axer davantage ses actions et sa communication vers les formateurs et les apprenants sur les bénéfices offerts par ECVET ;
- Il faudrait mettre davantage l'accent sur les aspects d'apprentissage tout au long de la vie dans la politique d'implémentation d'ECVET au niveau national.

En Estonie

- Il est nécessaire de répondre à la problématique de l'absence de maîtrise des langues tant du côté des apprenants que des formateurs (ex : russe, anglais, suédois, etc), préalable à la mise en œuvre d'ECVET ;
- Des incitants financiers doivent être mis en place au niveau de la politique nationale afin d'augmenter l'implication des formateurs dans l'adoption et la mise en œuvre du système
- Des actions de communication doivent être menées au sein des établissements pour montrer l'utilité d'ECVET.

- Il importe d'accompagner l'accroissement du bagage de compétences par une augmentation réelle des revenus financiers y afférent, sous peine de ne pas susciter l'intérêt des bénéficiaires.
- Envisager, encore davantage, la reconnaissance de toute sorte d'acquis, qu'ils soient formels, non formels ou informels.

En Belgique francophone

- Il faut continuer à développer le Service Francophone des Métiers et Qualification (SFMQ) comme outil d'harmonisation et de standardisation des profils de formation et d'évaluation et de lien entre le monde de la formation et celui du travail ;
- Il est pertinent de coordonner au maximum, voire en fusionner la gestion au sein d'une même agence, les actions menées dans le cadre d'ECVET, Europass et le Cadre Francophone des Certifications ;
- La qualité de la mobilité et l'apprentissage tout au long de la vie (et donc des dispositifs ECVET, CFC et Europass) doit être assurée de manière conjointe via, par exemple, la création d'une agence nationale Qualité ;
- Une volonté politique forte est souhaitée pour procéder à une simplification et une rationalisation du paysage de la diplomation/certification.
- Enfin, les missions de la Validation des Compétences dans une perspective de mobilité et d'apprentissage tout au long de la vie doivent être d'avantage mises en avant, principalement dans le cadre de la reconnaissance officielle des acquis non formels et informels.

Pour poursuivre votre réflexion, les partenaires du projet ECVET In Progress vous invitent à consulter l'ensemble de leurs productions et résultats sur le site : www.ecvet-in-progress.eu

ANNEXE 1

Cas scénario national Belge de Mr YANG :

Étape 1 : Opérateur Insertion Socioprofessionnelle vers Opérateur Public de Formation Professionnelle

Afin d'obtenir la reconnaissance de ses acquis lors de sa formation chez l'opérateur ISP, Mr Yang a dû fournir la preuve de ses acquis d'apprentissage.

Comme dans la pratique l'opérateur ISP ne lui avait pas fourni d'attestation concernant le type d'épreuve qu'il avait réalisée, Mr Yang a dû en faire la demande.

Force a été de constater que la formulation utilisée par l'opérateur ISP ne pouvait permettre une bonne compréhension des acquis atteints par Mr Yang.

Un travail de « traduction » a donc été entrepris afin que les deux opérateurs, d'origine et d'accueil, puissent « se parler ».

Une grille de correspondance a donc été réalisée afin que les formateurs sachent évaluer quels acquis avaient été atteints par Mr Yang et ainsi lui permettre d'être dispensé d'une partie de la formation Maçon donnée au Forem.

Étape 2 : Opérateur Public de Formation Professionnelle Région wallonne vers Opérateur Public de Formation Professionnelle Région bruxelloise

Mr Yang, grâce au système RECAF partagé par les deux opérateurs, n'a eu ici aucun problème à se faire reconnaître ses acquis antérieurs. Une démarche commune partagée du système d'évaluation permet la reconnaissance automatique entre ces opérateurs.

Cela aurait été également le cas si Mr Yang avait souhaité poursuivre sa formation au sein de l'IFAPME qui partage également ce système de certification.

Étape 3 : Employeur vers Opérateur Public de Formation Professionnelle Région bruxelloise

Dans cette étape, Mr Yang poursuit ses apprentissages auprès de l'OPF dans le cadre de la formation continuée des travailleurs. Ce module court de formation n'est pas encore organisé dans le cadre d'une RECAF. Le document que reçoit Mr Yang ne concerne pas une épreuve qu'il aurait passée mais plutôt les acquis d'apprentissage visés dans le module de formation.

Étape 4 : Sans emploi vers Consortium de Validation des Compétences

Mr Yang ayant réussi l'épreuve organisée par le CDVC concernant l'UC1 « jardinier » (entretien d'un espace vert) reçoit donc le Titre s'y référant.

Étape 5 : Consortium de Validation des Compétences vers Opérateur Insertion Socioprofessionnelle

Comme l'opérateur ISP n'a pas signé l'accord de coopération qui régit le CVDC, les Titres de ce dernier ne peuvent être reconnus automatiquement.

De plus, dispenser certains des apprentissages de la formation Jardinier chez l'opérateur ISP semble peu envisageable étant donné son organisation pédagogique. Effectivement, cet opérateur est une Entreprise de Formation par le Travail (EFT) qui organise sa formation en fonction des commandes de chantier faites par des clients.

Dispenser une personne d'une partie de la formation déforçerait la méthode pédagogique à l'ensemble du groupe et aussi présenterait des problèmes administratifs et financiers pour Mr Yang et l'opérateur ISP.

Ce qui pourrait être cependant envisageable c'est que Mr Yang ne doive pas passer l'ensemble des épreuves pour l'obtention du CQ4. Ce dernier étant organisé en partenariat avec une école de Promotion Sociale qui est signataire des accords du CVDC.

ANNEXE 2

Informations générales :

- De plus amples renseignements et le texte de la Recommandation sont disponibles sur le site de la Commission européenne :
http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/ecvet_fr.htm
- le réseau européen ECVET Team propose des séminaires, des ateliers et un forum annuel sur la thématique des ECVET : <http://www.ecvet-team.eu/>
- Le CEDEFOP = Centre Européen du développement de la formation professionnelle :
<http://www.cedefop.europa.eu/EN/Index.aspx>

Les projets de référence pour ECVET in Progress :

- FINECVET (piloting the application of ECVET in the Finnish vocational education and training system) : <http://www.finecvet.fi/>
- OPIR (Outils Pratiques Interrégionaux pour ECVET) : <http://www.freref.eu/opir/>
- VaLOGReg (Value Learning Outcomes in the Grande Région) :
<http://www.ecvet-projects.eu/Projects/ProjectDetail.aspx?id=16>
- PEP (Partnership for Experimenting ECVET in a Pratical context)
- DECVET (Development of a Credit system for Vocational Education and Training in Germany) : <http://www.decvet.net/>
- 2PFIP (Passerelles pour des Parcours de Formation et d'Insertion Professionnels) :
<http://www.2pfip.be/>
- Proper Chance (Implementing ECVET in the field of health and social care) :
<http://www.proper-chance.eu/>
- HETA-ECVET (Comparability and transparency of qualifications in Finland and Estonia) :
<http://www.heta-ecvet.fi>

Pour en savoir plus sur les projets ECVET : <http://www.ecvet-projects.eu/>

Les agences nationales des trois pays partenaires

Agence Nationale Finlandaise : Centre for International Mobility appelée « CIMO ». CIMO est une organisation pour la mobilité internationale mobility et la coopération, proposant son expertise et ses services à ses clients, chez eux ou à l'étranger. Créée en 1991, le CIMO est une agence indépendante sous tutelle du Ministère Finlandais de l'Education et de la Culture.

Agence Nationale de la Belgique francophone : AEF ou Agence francophone pour l'Éducation et la Formation tout au long de la vie. En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'AEF-Europe a été créée en juillet 2007, au terme d'un processus de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale. Cette agence est chargée de promouvoir, de mettre en œuvre et de gérer les différentes actions du programme d'éducation tout au long de la vie, dans le respect des objectifs européens. Afin

d'offrir au public concerné une information complète et de promouvoir les synergies au sein du programme éducation et formation tout au long de la vie, le Centre Europass Belgique francophone et l'action eTwinning ont rejoint l'équipe de l'Agence AEF-Europe.

Autorité estonienne pour les qualifications : l'Autorité estonienne pour les qualifications ou Kutsekoda est une entité de droit privé (fondation) créée en août 2001, afin de développer le système de qualification professionnelle lancée par la Chambre de commerce et d'industrie d'Estonie en 1997. Kutsekoda a été créée par la Chambre estonienne de Commerce et d'Industrie, la Confédération estonienne des employeurs, le Ministère des Affaires sociales, la Confédération des syndicats d'employés estoniens (TALO) et la Confédération des syndicats estoniens. Le Conseil de Surveillance de la Kutsekoda comprend, en plus de ses fondateurs, un représentant du Ministère de l'Éducation et de la Recherche. Kutsekoda développe actuellement une structure de soutien au système de qualification professionnelle, afin d'accroître la compétitivité des travailleurs estoniens et de promouvoir le développement, l'évaluation, la reconnaissance et la comparaison de leurs compétences professionnelles.

Archimedes, Agence Nationale Estonienne. Le Centre pour les Programmes de Formation est une unité au sein de la Fondation Archimedes - un organisme indépendant créé par le gouvernement estonien en 1997, avec pour objectif, de coordonner et mettre en œuvre différents programmes et projets européens dans le domaine de la formation, de l'éducation, de la recherche, du développement technologique et de l'innovation. Le Centre pour les Programmes de Formation contribue, avec ses activités, au développement de la formation en Estonie, et à l'augmentation de la compétitivité de la formation et des personnes estoniennes à travers l'Europe et dans le monde. Le Centre se positionne comme médiateur de la valeur ajoutée issue de la coopération internationale vers l'Estonie, en soutenant le développement de la formation continue, en renforçant la coopération internationale dans tous les domaines de l'éducation et en permettant la mobilité internationale des chercheurs et des enseignants / formateurs. Enfin, le Centre pour les Programmes d'Enseignement met en œuvre le Programme d'apprentissage tout au long de la vie de l'UE et d'autres initiatives de formation en Estonie.

Autres sites européens :

- EUROPASS : <http://www.europass.cedefop.europa.eu/fr/home.iehtml>
- EQAVET : www.eqavet.eu
- EQF : http://ec.europa.eu/eqf/compare_en.htm
- ESCO : <https://ec.europa.eu/esco/>

Documents explicatifs à propos des ECVET

Directives utiles sur les unités d'acquis d'apprentissage pour ECVET dans le contexte de la mobilité géographique dans le cadre de partenariats

Brochure explicative de la DG Education et Culture de la Commission Européenne sur le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET)

Brochure de la DG Education et Culture de la Commission Européenne - *Get to know ECVET better - Questions and Answers - Revised February 2011*

Note réalisée par le groupe d'utilisateurs ECVET - *Using ECVET to Support Lifelong Learning*
Traduction non-officielle du document du groupe d'utilisateurs ECVET - *Utiliser ECVET pour la mobilité géographique*, partie 2 du guide des utilisateurs ECVET

Document de l'Agence allemande - *Geographical Mobility in Vocational Education and Training : Guidelines for describing units of learning outcomes*

Tous ces documents sont téléchargeables sur le site www.ecvet-in-progress dans la rubrique « Références » - « Documents généraux ».

Documents de recherche

Document CEDEFOP N°5 - *Comment lier les systèmes de crédits et les cadres de qualifications ?* (disponible uniquement en anglais)

Document CEDEFOP N°6 - *Approches des acquis d'apprentissage dans le parcours VET*

Document CEDEFOP - *Necessary conditions for ECVET implementation*

Tous ces documents sont téléchargeables sur le site www.ecvet-in-progress dans la rubrique « Références » - « Documents généraux ».

Textes légaux

Recommandation du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2009 établissant le système européen de crédit d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET)

Contribution de la Belgique francophone (Communauté française, Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale-Cocof) en réponse à la consultation organisée par la Commission européenne portant sur le dispositif de crédits d'apprentissage européen pour la formation et l'enseignement professionnels (ECVET)

Remarques et contribution de l'**Estonie** (ENG.) *Comments on "European Credit system for Vocational Education and Training" - March 2007*

Position de la **Finlande** (ENG.) - « *Consultation on the European Credit System for Vocational Education and Training, Finland's Response* » - April 2007

Tous ces documents sont téléchargeables sur le site www.ecvet-in-progress dans la rubrique « Références » - « Documents généraux ».

Sites internet des partenaires d'Ecvet In Progress :

- Le Forem : <http://www.leforem.be/>
- L'IFAPME : <http://www.ifapme.be/>
- Le CVDC : <http://www.validationdescompetences.be/>
- Les AID : <http://www.aid-com.be/>
- Le SFMQ : <http://www.sfmq.cfwb.be/>
- Bruxelles Formation : <http://www.bruxellesformation.be/>
- JKHK : <http://www.jkhk.ee/>
- YA ! : <http://www.yrkesakademien.fi/>

ANNEXE 3

Extraits du glossaire d'Ecvet In Progress, téléchargeable sur notre site :

Accord de partenariat : accord entre institutions compétentes qui établit le cadre de transfert de crédit. Il formalise le partenariat ECVET en affirmant l'acceptation mutuelle du statut et des procédures propres aux institutions compétentes impliquées. Il précise également les procédures du partenariat pour la coopération. (Questions & réponses à propos d'ECVET / Trad. non officielle d'ECVET Team)

Acquis d'apprentissage : énoncé de ce que l'apprenant sait, comprend et est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage. Les acquis d'apprentissage sont définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences. (Recommandations ECVET et CEC)

Apprentissage formel : apprentissage dispensé dans un contexte organisé et structuré (en établissement d'enseignement /de formation ou sur le lieu de travail), et explicitement désigné comme apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources). L'apprentissage formel est intentionnel de la part de l'apprenant ; il débouche généralement sur la certification. (Glossaire du CEDEFOP)

Apprentissage informel : apprentissage découlant des activités de la vie quotidienne liées au travail, à la famille ou aux loisirs. Il n'est ni organisé ni structuré (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources). L'apprentissage informel possède la plupart du temps un caractère non intentionnel de la part de l'apprenant. Il ne débouche habituellement pas sur la certification. (Glossaire du CEDEFOP)

Apprentissage non formel : apprentissage intégré dans des activités planifiées non explicitement désignées comme activités d'apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources), mais contenant une part importante d'apprentissage. L'apprentissage non formel est intentionnel de la part de l'apprenant et ne débouche généralement pas sur la certification. (Glossaire du CEDEFOP)

Apprentissage tout au long de la vie : toute activité d'apprentissage entreprise à tout moment de la vie, dans le but d'améliorer les savoirs, savoir-faire, aptitudes, compétences et/ou qualifications, dans une perspective personnelle, sociale et/ou professionnelle. (Glossaire du CEDEFOP)

Aptitude : capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le cadre européen des certifications fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive et créative) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments). (Recommandation CEC)

Certification (des compétences) : procédure de validation formelle des savoirs, savoir-faire et/ou compétences acquis par un individu à l'issue d'une procédure d'évaluation normalisée. La certification aboutit à la délivrance d'un certificat, titre ou diplôme par un organisme certificateur accrédité. La certification valide les résultats soit de l'apprentissage formel (actions de formation), soit de l'apprentissage informel / non formel. (Glossaire du CEDEFOP)

Compétence : Le Cadre Européen de Certification fait référence aux compétences en termes de prise de responsabilité et d'autonomie. (Recommandation CEC)

Contrat pédagogique : document individualisé relatif à une période spécifique de mobilité. Il spécifie, pour un apprenant particulier, quels acquis d'apprentissage et unités doivent être obtenus durant la mobilité et quels sont les points ECVET associés. (Questions & réponses à propos d'ECVET / Trad. non officielle d'ECVET Team)

Crédit d'apprentissage (Crédit) : acquis d'apprentissage d'un individu qui ont été évalués et qui peuvent être capitalisés en vue de l'obtention d'une certification, ou transférés vers d'autres programmes d'apprentissage ou certifications. (Recommandation ECVET)

ECVET : Système européen de crédits d'apprentissage pour la formation et l'enseignement professionnels. Dispositif qui permet d'exprimer les qualifications en unités de résultats/d'acquis d'apprentissage auxquelles sont associés des points de crédit, et qui est assorti d'une procédure de validation des résultats, afin de promouvoir :

- la mobilité des personnes en cours de formation ;
- la capitalisation, le transfert, la validation et la reconnaissance des résultats/acquis d'apprentissage (formel, non formel ou informel) effectués dans différents pays ;
- la mise en œuvre de l'apprentissage tout au long de la vie ;
- la transparence des qualifications ;
- la confiance mutuelle et la coopération entre les prestataires d'enseignement et de formation professionnels en Europe.

Note : le système ECVET est fondé sur la description des qualifications en termes de résultats/d'acquis d'apprentissage (savoirs, aptitudes et compétences) organisées en unités transférables et capitalisables auxquelles sont attachées des unités consignées dans un relevé personnel de résultats d'acquis d'apprentissage. (Cedefop; European Commission, 2006.)

Institution compétente : institution chargée de la conception et de la délivrance des certifications, ou de la reconnaissance des unités d'acquis d'apprentissage, ou d'autres fonctions liées à ECVET, telles que l'affectation des points ECVET aux certifications et unités, l'évaluation, la validation et la reconnaissance des acquis d'apprentissage, en vertu des règles et pratiques des pays participants. (Recommandation Européenne ; journal officiel de l'UE 18/08/2009)

Points ECVET : représentation numérique du poids global des acquis d'apprentissage constituant une certification, et du poids relatif de chacune des unités par rapport à la certification. (Recommandation ECVET)

Reconnaissance des acquis d'apprentissage : processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications. (Recommandation ECVET)

Relevé individuel de résultats : document attestant les acquis d'apprentissage atteints par l'apprenant. Il contient des informations sur les acquis d'apprentissage évalués, les unités et les points ECVET affectés. Il spécifie également l'identité de l'apprenant et de la (ou des) institution(s) compétente(s) qui a (ont) évalué, validé et reconnu le crédit de l'apprenant. Le relevé individuel de résultats reste la propriété de l'apprenant. (Questions & réponses à propos d'ECVET / Trad. non officielle d'ECVET Team)

Savoir / connaissance : résultat de l'assimilation d'informations grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude. Le Cadre Européen des Certifications fait référence à des savoirs théoriques ou factuels (Recommandation CEC)

Transfert de crédit : processus par lequel les acquis d'apprentissage obtenus dans un contexte peuvent être pris en compte dans un autre contexte. Le transfert de crédit se base sur les processus d'évaluation, de validation et de reconnaissance. Afin d'être transférés, les acquis d'apprentissage doivent être évalués. Le résultat de l'évaluation est attesté sur un relevé individuel et constitue le crédit. Sur la base des acquis évalués, le crédit peut être validé et reconnu par une autre institution compétente. (Questions & réponses à propos d'ECVET / Trad. non officielle d'ECVET Team)

Unité d'acquis d'apprentissage (unité) : élément d'une certification comprenant un ensemble cohérent de savoirs, d'aptitudes et de compétences, et pouvant faire l'objet d'une évaluation et d'une validation. (Recommandation ECVET)

Validation des acquis d'apprentissage : processus confirmant que certains acquis d'apprentissage de l'apprenant correspondent à des résultats spécifiques pouvant être exigés pour une unité ou une certification. (Recommandation ECVET)

Liste des acronymes :

AA : Acquis d'apprentissage

CEC : Cadre européen des certifications

CFC : Cadre francophone des certifications

CIC : Cahier individuel de compétences

CPU : Certification par unités

COCOF : Commission communautaire française

ECVET : European credit for vocational and educational training

EFPP : Enseignement et Formation Professionnels

EQAVET : European quality assurance in vocational education and training

ISP : Insertion socioprofessionnelle

LLL : Lifelong learning

MoU : Memorandum of understanding = accord de partenariat

OPF : Opérateur public de formation

RECAF : Reconnaissance des compétences acquises en formation

SFMQ : Service francophone des métiers et des qualifications

UAA : Unité d'acquis d'apprentissage

Le manuel de bonnes pratiques et de recommandations pour la mise en œuvre de la mobilité et l'apprentissage tout au long de la vie est un document issu du projet européen Léonardo TOI « ECVET In Progress ».

Coordination

Bérenger DUFROMONT (Le Forem)

Équipe rédactionnelle

Bérenger DUFROMONT (Le Forem Belgique)
Christophe MATTART (IFAPME Belgique)
Elizabeth LENZ (JKHK Estonie)
Marily ROST (CVDC Belgique)
Myriam COLOT (AID Belgique)
Patrick CONSTANCIO (CVDC Belgique)
Simon DETREZ (Bruxelles Formation Belgique)
Susanna VESTLING (YA ! Finlande)

Comité d'accompagnement

Bérenger DUFROMONT (Le Forem Belgique)
Christophe MATTART (IFAPME Belgique)
Elizabeth LENZ (JKHK Estonie)
Gérard MATTIA (Le Forem Belgique)
Jean-Claude GOVERS (Le Forem Belgique)
Joël GILLAUX (AID Belgique)
Joëlle BONFOND (SFMQ Belgique)
Linda WESTER (YA ! Finlande)
Marily ROST (CVDC Belgique)
Myriam COLOT (AID Belgique)
Patrick CONSTANCIO (CVDC Belgique)
Riina MUUGA (JKHK Estonie)
Simon DETREZ (Bruxelles Formation Belgique)
Susanna VESTLING (YA ! Finlande)
Valter CORTESE (ULB Belgique)
Yves MAGNAN (Le Forem Belgique)



Cette publication n'engage que son auteur. La Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication